

# Baptême

## PASTORALE DU BAPTEME DES PETITS ENFANTS

Orientations pastorales des évêques de la région Centre-Est à propos du baptême des petits enfants

Le 3 juillet 1978, nous avons approuvé le dossier de la commission régionale de la pastorale sacramentelle et liturgique sur le baptême des petits enfants :

Le 2 mars 1981, nous en avons précisé le contenu afin qu'il soit conforme aux normes de l'Eglise universelle.

Quatorze ans après, nous nous réjouissons de constater les résultats positifs d'une mise en oeuvre que nous avions prévue " longue et délicate ".

Nous sommes conscients, en effet, que " dès les premiers siècles, l'Eglise, à qui fut confiée la mission d'évangéliser et de baptiser, a baptisé non seulement des adultes, mais aussi les petits enfants. Dans la parole du Seigneur : " Personne, à moins de naître de l'eau et de l'Esprit, ne peut entrer dans le Royaume de Dieu ". Elle a toujours compris que les petits enfants ne devaient pas être privés du baptême ; ils sont baptisés dans la foi de l'Eglise, proclamée par les parents, les parrains et les autres assistants. Ceux-ci représentent l'Eglise locale et la communion universelle des saints et des fidèles " (1)

" Par le baptême, en effet, les hommes deviennent un seul corps dans le Christ pour former le peuple de Dieu. Ils reçoivent le pardon de tous leurs péchés et, arrachés à la puissance des ténèbres, ils passent de la condition humaine dans laquelle ils naissent comme fils d'Adam à l'état de grâce et d'adoption de fils de Dieu : leur naissance de l'eau et de l'Esprit Saint fait d'eux une création nouvelle ; ils sont appelés fils de Dieu et ils le sont réellement " (2).

C'est pourquoi nous tenons que " pour la vérité du sacrement, il faut donc que, par la suite, les enfants soient élevés dans cette foi dans laquelle ils ont été baptisés : le sacrement reçu sera le fondement de leur éducation chrétienne. La formation chrétienne, qui leur est due en justice, n'a pas d'autre objectif que de les amener à apprendre peu à peu quel est le dessein de Dieu dans le Christ, de sorte que, finalement, ils puissent ratifier eux-mêmes la foi dans laquelle ils ont été baptisés " (3).

Dans la perspective des orientations de 1978, nous voulons attirer l'attention sur quatre aspects de la pastorale du baptême des petits enfants qui nous paraissent capitaux aujourd'hui, et nous donnons des orientations pastorales pour leur mise en oeuvre.

(1) Rituel du baptême des petits enfants, n. 37.

(2) Ibid. n. 2 a.

(3) Ibid., n. 38.

### 1. LES EQUIPES DE PREPARATION AU BAPTEME

En 1978, nous demandions que " ce ne soit pas seulement des prêtres mais aussi des laïcs, qui soit individuellement, soit en foyer, soit ,en équipe, prennent la responsabilité d'accueillir les parents et qu'ainsi ils deviennent capables de les aider dans leur cheminement ".

Là où des équipes ont été constituées, ces propositions que nous faisons alors ont pris corps et nous constatons que la mission spécifique des ministres ordonnés y a été pleinement reconnue. Ainsi, se manifeste la véritable nature de l'Eglise qui devrait tout autant apparaître dans l'ensemble de la pastorale sacramentelle et liturgique.

Nous insistons pour que de telles équipes se multiplient, qu'une formation solide leur soit assurée (théologie, liturgie, pédagogie de l'accueil...) et qu'elles deviennent la voie normale de la préparation au baptême.

### 2. UN PARTI PRIS D'ACCUEIL

Nous savons les difficultés auxquelles sont confrontés les pasteurs et les chrétiens des équipes de préparation au baptême. En 1978, nous nous inquiétions " d'un monde marqué par l'incroyance " ; nous savons, aujourd'hui, qu'il se caractérise aussi par l'indifférence et l'individualisme. De plus, une nouvelle religiosité se manifeste. Les rites se privatisent. Les enfants sont davantage libres de leurs choix. Le concept d'engagement a évolué, se limitant de plus en plus au court terme.

Nous voulons réaffirmer notre souci d'accueillir toute demande avec bienveillance et esprit évangélique :

- Accueillir non seulement la demande, mais ce qu'elle recouvre : la naissance de l'enfant bouleverse la vie des parents, les met en face de leur précarité, de leurs solidarités sociales, et les place devant " un autre qu'eux " plus grand qu'eux-mêmes.
- Accompagner la démarche des parents avec la volonté d'annoncer la Bonne Nouvelle et ainsi révéler le vrai visage du Dieu de Jésus-Christ dans une Eglise dont beaucoup ne connaissent que l'image donnée par les médias.
- Faire confiance aux parents et, au terme de la recherche commune, respecter leur choix final, éclairé par la tradition de l'Eglise.

Parce qu'elle croit à l'importance du baptême des petits enfants et à ses exigences, l'Eglise se trouve confrontée à des situations fort diverses et souvent délicates. C'est pourquoi, nous faisons ou renouvelons les propositions suivantes :

- Dans un grand nombre de cas, les parents, même s'ils semblent peu ou mal croyants, souhaitent le baptême. C'est toujours après un temps de préparation et de maturation de leur décision qu'on accèdera à leur souhait.
- Il peut arriver qu'après un temps de réflexion, des parents se rendent compte qu'ils ne peuvent pas demander maintenant le baptême de leur enfant, mais n'excluent pas pour autant un baptême ultérieur. L'enfant sera alors " inscrit en vue d'un catéchuménat " et un chemin vers le baptême lui sera offert (1). ON veillera à ce qu'une éventuelle célébration à cette occasion ne puisse être, en aucun cas, considérée comme l'équivalent du baptême. (2)
- Il peut arriver que des parents renoncent au baptême, mais demandent un temps de prière : pour éviter toute ambiguïté, cette prière peut se faire au domicile des parents ou dans un autre lieu adapté.

Cette situation peut également se présenter lorsque les responsables pastoraux estiment qu'il n'existe " aucun espoir fondé d'une éducation chrétienne " (3).

- Les précédentes propositions concernent les petits enfants. Au-delà de deux ou trois ans, on peut légitimement envisager de différer le baptême pour le situer dans le cadre du baptême des enfants en âge scolaire. Et dans ce cas, on ne manquera pas de proposer une pastorale de la petite enfance.

### **3. UNE CELEBRATION VRAIMENT ECCLESIALE**

Le baptême, qu'il soit d'un seul enfant ou de plusieurs, est toujours un événement d'Eglise. Il convient que la communauté locale soit explicitement invitée à y prendre sa part.

On observe, ici ou là, la mise en place de " célébrations communautaires du baptême " qui regroupent en une même église des enfants d'un même ensemble pastoral (éventuellement au cours d'une messe dominicale, encore que ceci ne saurait devenir la règle absolue). Nous ne pouvons qu'encourager une telle démarche et insister pour que, même dans le cas où le baptême est célébré individuellement, cette dimension festive et communautaire soit toujours présente.

On veillera à la qualité de la célébration pour qu'elle devienne une authentique expérience spirituelle, capable de nourrir et de féconder la vie chrétienne. Pour cela, on attachera une attention particulière à la mise en oeuvre des symboles proposés par le Rituel.

### **4. UNE PASTORALE TOURNEE VERS L'AVANT**

Comme tout sacrement, le baptême est l'expression de la gratuité du don de Dieu qui appelle une réponse de la foi. Même s'il est un signe exposé au risque de n'être pas reçu ni bien compris, il importe de tout mettre en œuvre pour que les parents prennent conscience qu'ils sont devenus

responsables, en l'Eglise, de l'éducation chrétienne de leur enfant, avant même de l'envoyer au catéchisme.

(1) Instruction de la Congrégation pour la doctrine de la foi sur le baptême des petits enfants, 8 novembre 1980, n. 31.

(2) Ibid.

(3) Code de droit canonique, C. 868, § 2.

Il conviendra aussi de rappeler au Peuple de Dieu le rôle des parrains et marraines : ceux-ci devraient avoir une place privilégiée dans le cheminement de la foi de leur filleul.

Le baptême inaugure l'initiative chrétienne : on présentera aux parents le sens de cette initiation dans son ensemble. On les aidera, dans ce cadre, à prendre en charge l'éveil de la foi, et pour cela, on mettra en place une pastorale de la petite enfance ; on les invitera ensuite à participer, autant que possible, à la catéchèse des enfants ; on veillera enfin à promouvoir une pastorale de la Confirmation et de l'Eucharistie.

Nous incitons les communautés chrétiennes, et particulièrement les familles, à prendre toutes les initiatives qui permettront aux baptisés de vivre selon le sacrement qu'ils ont reçu (1).

Eu égard à la mobilité de plus en plus fréquente, on aura le souci de créer des liens entre la paroisse qui baptise et la paroisse où vivront le nouveau baptisé et sa famille.

En conclusion, nous invitons tous les acteurs pastoraux à mettre résolument en oeuvre ces orientations, dans une démarche synodale des différentes instances pastorales, avec les accents nouveaux que nous venons d'y apporter.

Nous disons la gratitude de l'Eglise à tous ceux qui, depuis plusieurs années, sont entrés dans la perspective proposée, et à tous ceux qui acceptent d'y entrer aujourd'hui.

Nous rappelons enfin ici notre lettre du 18 janvier 1991, adressée aux services du Catéchuménat, qui accueillent des jeunes et des adultes qui s'ouvrent à la foi et viennent frapper à la porte de l'Eglise et demander le Baptême.

Pentecôte 1992

(1) En 1978, nous proposons de telles initiatives ; d'autres sont apparues : regroupement de baptisés récents, rencontre après le baptême, groupes de catéchumènes regroupant pratiquants et non-pratiquants pour poursuivre la recherche entreprise avant le baptême, célébration avec les baptisés de l'année, à un jour significatif...

Souscrivant pleinement à ces orientations pastorales des évêques de notre région apostoliques, je les propose comme orientations diocésaines à l'Eglise de Savoie à partir du 1er novembre 1992.

Mgr Claude FEIDT  
Archevêque de Savoie